

Charte des bonnes pratiques

Cette charte, définissant les obligations sanitaires à respecter pendant le stage, est **à signer et à renvoyer en même temps que l'inscription au stage**. Elle sera réactualisée et redéfinie au moment du stage en fonction du contexte sanitaire.

- Chaque stagiaire s'engage à arriver au stage avec des masques et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour couvrir toute la durée du stage (une vingtaine de masques pour la session courte, une quarantaine pour la session longue)
- Chaque stagiaire s'engage à porter un masque à l'internat, à l'école de musique et pendant les cours.
- Chaque stagiaire pianiste devra se laver les mains et mettre du gel avant chaque prise de clavier (cours, travail individuel).
- Occupation des salles :
 - un stagiaire maximum par salle en travail individuel ;
 - trois stagiaires maximum dans les salles de cours.
- Les réunions entre stagiaires se tiendront de préférence en extérieur.
- La répartition dans les chambres, décidée lors de la réunion d'accueil, devra être respectée.
- Les consignes pour les repas émises par l'Estanco devront être appliquées.

Tout manquement à cette charte entraînera automatiquement et sans préavis le renvoi de la personne concernée.

À le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)